

# maintenant !

- Extrait du registre des délibérations  
Commission « Finances »

Conseil municipal du 7 novembre 2011  
Séance du 24 octobre 2011.

## 5 Fonds européen pour l'intégration de ressortissants de pays tiers - demande de subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, Mmes LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

M. GRIMBERT

Mme OYONO

M. BOULHAMANE

M. RIFI SAIDI

Mme PAMART

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. MACHU,

M. CHEURFA

Etaient absents :

Pouvoir à :

M. MONTES

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

Pouvoir à :

M. BEAUBRUN

Pouvoir à :

Mme BOUKHELIF

Pouvoir à :

Mme KOUACHI-MAHSAS

Pouvoir à :

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme JAJAN

Pouvoir à :

M. BOUADDI

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

Pouvoir à :

M. NACHITE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal **39**
- Nombre de conseillers en exercice **39**
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés **36**

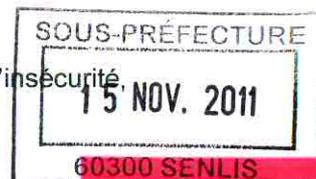
- **Rapport de présentation :**

Monsieur Hassan BOUADDI, maire-adjoint, expose :

Le Fonds Européen pour l'intégration de ressortissants de pays tiers a lancé à appel à projet destiné à financer 7 villes européennes, membres du Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (EFUS). Le principal objectif de cet appel à projet est de créer des outils pratiques afin de mettre en place des actions pour l'intégration des immigrés et des nouveaux arrivants, pour recenser les pratiques, étudier le sentiment d'insécurité éprouvé par les populations immigrées et créer une base de données européennes.

Dans cette perspective, les villes candidates seront chargées :

- d'évaluer les projets en cours pour en mesurer l'impact et les améliorer,
- de réaliser une enquête auprès des populations immigrées sur leur sentiment d'insécurité,
- de partager les résultats avec les autres villes du projet,



C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
**CREIL**  
OISE-PICARDIE

# maintenant !

- de comparer leurs dispositifs et leurs pratiques avec d'autres et d'en mesurer les forces et les faiblesses,
- de participer à la définition d'indicateurs transférables dans d'autres contextes locaux.

Grâce à ce projet, la ville aura l'opportunité de participer à des échanges avec les décideurs locaux, experts et chercheurs au niveau international. Elle pourra bénéficier d'audits locaux et d'une plateforme online pour la bonne utilisation des indicateurs européens.

Le budget prévisionnel nécessaire à la ville de Creil, pour participer à ces différentes actions, s'élève à 90 000 € dont 90% à la charge de l'Union Européenne et 10% à la charge de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à présenter la candidature de la ville de Creil à cet appel à projet et solliciter le Fonds Européen pour l'intégration de ressortissants de pays tiers.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,

Vu l'appel à projet du Fonds européen pour l'intégration de ressortissants de pays tiers,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 24 octobre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à présenter la candidature de la ville de Creil, au Fonds Européen pour l'intégration de ressortissants de pays tiers,

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à solliciter des subventions auprès de cette instance,

**Article 3** : d'imputer la recette correspondante sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville (7477/04/RI).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **14 NOV. 2011**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

**15 NOV. 2011**

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 15.11.11... Signature Le Maire.

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Faluy

C'est maintenant !  
www.mairie-creil.fr

